



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS
DE FRANCE**

Groupe Charles Granvigne
Combe Valton
21240 Talant

Groupe EEDF Charles Granvigne

Talant

Projet pédagogique

Camp d'été 2018

Du 13 au 27 juillet 2018

Camping municipal

23 rue Saint-Michel

25120 Maîche

I.	Généralités.....	4
1.	Le projet éducatif des Eclaireuses et Eclaireurs de France	4
2.	La méthode scout.....	6
II.	Les intentions éducatives	7
III.	Les objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre.....	7
IV.	Fonctionnement.....	11
1.	Effectifs accueillis.....	11
2.	Encadrement.....	11
1.	Organisation.....	11
2.	Composition de l'équipe	11
3.	Qualifications de l'encadrement	12
V.	Moyens matériels	13
1.	Infrastructure (sera ajusté en fonction du nombre de participants)	13
	Lutins et louveteaux	13
	Eclaireuses et eclaireurs	13
	Aînés.....	14
	Encadrement.....	14
	Communs.....	14
2.	Matériel éducatif.....	14
3.	Matériel de camping.....	14
VI.	Vie quotidienne.....	15
1.	Les repas.....	15
2.	Hygiène corporelle.....	16
3.	Couchage.....	16
	Lutins et louveteaux	17
	Eclaireurs et aînés	17
VII.	Sécurité	17
1.	Sur le lieu de camp.....	17
2.	A l'extérieur du lieu de camp.....	18
3.	Soins et gestes d'urgence.....	19
VIII.	Legislation	19
1.	Tabac, Alcool, Drogue,	19
2.	Participant fumeur.....	19

3.	Encadrement fumeur.....	20
4.	Activités et vie quotidienne.....	20
IX.	relations Jeunes/Adultes/Parents	20
X.	Projet d'activités.....	21
1.	Journée Type.....	21
2.	Activités spécifiques	22
3.	L'exploration	22
4.	La randoloup.....	23
5.	Grille d'activité	24

I. GENERALITES

1. LE PROJET EDUCATIF DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE

1.1 L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme. L'Association est un Mouvement de jeunesse qui, dans une perspective d'éducation permanente, réunit des enfants, des adolescents et aussi des adultes qui prennent ensemble des responsabilités et, par ce moyen, poursuivent leur formation.

1.2 L'Association, laïque comme l'Ecole publique, est ouverte à toutes et à tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique. Chacun de ses membres est assuré de trouver, au sein de l'Association, respect et compréhension.

1.3 S'imposant le respect effectif de la dignité et des virtualités propres à chacun de ses membres, l'Association, ouverte aux garçons et aux filles, pratique la coéducation.

1.4 L'Association vise à former des citoyens qui connaissent et aiment leur pays, qui sont conscients des problèmes sociaux et attachés à les résoudre. L'Association ne sépare pas ce devoir civique de la lutte pour libérer l'homme et la femme de tout asservissement. Elle s'efforce de promouvoir la nécessaire entente entre les peuples par la pratique de la fraternité entre tous les jeunes de tous les et s'engage à lutter contre toute forme de racisme. Elle apprend aux enfants, aux jeunes et aux adultes à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent, et engage tous ses membres à agir pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de notre environnement. Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part.

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part. Pour mettre en œuvre ce projet, l'association des EEDF propose des principes éducatifs et des éléments de méthodes que les équipes d'animation adaptent dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets pédagogiques.

1. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un projet d'éducation basé sur une auto éducation progressive collective

Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus d'**éducation par l'action**.

Cette **auto éducation** se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La vie en **petites équipes** ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.

L'accueil de **public spécifique**, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

2. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective

Un **engagement personnel**, au sein de l'association, à agir de son mieux pour respecter ses engagements et les valeurs du mouvement, prélude à un engagement citoyen. La mise en œuvre d'une **vie démocratique** participative, associant les enfants et les jeunes aux décisions les concernant. La responsabilité, à tout échelon de l'association, fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement. **Une relation éducative** positive construite sur le respect et la confiance réciproque où l'adulte accompagne le jeune dans sa démarche d'auto éducation. Des règles claires et explicites, nécessaires à l'autonomie de l'enfant sont posées, les cadres et les limites fixées sont respectés. La transgression des règles est sanctionnée.

3. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

La **vie quotidienne en pleine nature**, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort.

Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de **week-end** et de **mini séjours** en camping dès que les conditions le permettent. La **vie en petites équipes** est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de **menus élaborés et préparés par les enfants** (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur). **L'autonomie et l'autogestion** des jeunes sont balisés par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

4. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent l'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience

La pédagogie du projet au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisation, évaluation des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés.

Le jeu et l'activité sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. **Des projets en autonomie**, peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents. L'«*explo*» concerne des jeunes âgés de 11 à 15 ans, en petite équipe. Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permet de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

5. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un partenariat éducatif entre les équipes et les familles

L'équipe d'animation est associée à la **construction du projet pédagogique** et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à **l'évaluation et la formation des responsables** et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil...

Les parents sont **des partenaires éducatifs** informés, associés au maximum, au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.

2. LA METHODE SCOUTE

- L'adhésion volontaire du jeune à des principes communs (règle d'or, charte des aînés, etc.).
- Une vie en petits groupes (équipages, équipes de vie, sizaines...)
- Une éducation par l'action.
- Un système de progression personnelle (trace d'étoiles, carnet d'aventures).
- Un cadre symbolique (fictions, signe d'appartenance...).
- La vie dans la nature.
- Une relation adulte/jeune.
- L'engagement dans la communauté.

II. LES INTENTIONS EDUCATIVES

- Permettre à chaque participant de prendre une part active dans la construction et la mise en œuvre de son séjour, tout en veillant au bien être de chacun.
- Proposer à chaque participant un objectif visant à développer son autonomie ainsi que sa citoyenneté, tout en veillant à s'adapter à son niveau de développement et en respectant son rythme de vie :
 - Lutins : Assurer le bien-être des participants que ce soit au niveau psychologique, affectif et physique.
 - Louveteaux : Permettre à chaque participant de gagner en autonomie et ainsi en confiance en soi.
 - Eclaireurs : Développer les capacités de vivre ensemble, de solidarité et d'ouverture sur le monde, en visant la tolérance et l'acceptation de chacun.
 - Aînés : Amener les participants à gagner en autonomie et en responsabilité.

III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques qui en découlent ont été établis en lien avec le projet académique 2018-2022 de Dijon.

Objectifs pédagogiques	Moyens de mise en œuvre	Moyens d'évaluation
Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur séjour, dans tous les temps du séjour, à la fois les activités et les temps du quotidien.	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'autonomie dans les apprentissages : apprendre par l'action.• Apprendre à chaque participant à prendre soin de soi et des autres en s'assurant de la participation de chaque jeune aux temps de la vie collective : repas, vaisselle, mise de table, service des repas, nettoyage du terrain, etc. Ainsi chacun pourra apprendre en faisant et de manière autonome.	<ul style="list-style-type: none">• Recueil et mise en œuvre des idées réalisables issues des boîtes à idées.• Traitement et réaction à l'ensemble des remarques recueillies pour améliorer le séjour des jeunes.• Traitement des cas éventuels de harcèlement.• Réalisation de l'ensemble des projets réalisables des participants et

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des boîtes à idées. • Apprendre à chaque participant de prendre soin de soi et des autres, en les accompagnant dans la gestion du quotidien : lavage des dents, douches, gestion du linge, temps libres, etc. • Mettre en place un cahier des choses à améliorer lors du séjour, dans le but de maintenir le bien être. • Réaliser des temps de conseils quotidiens. • Prendre un temps de réflexion sur l'organisation du séjour. • Favoriser la prise d'initiatives et la mise en œuvre des projets des jeunes. 	<p>traitement des projets non réalisables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de chaque jeune aux services, entraînant la connaissance des règles d'hygiène correspondantes à chaque service. • Taux de participation des jeunes aux temps d'activités.
<p>Lutins : Veiller au sentiment de sécurité et développer la capacité des participants à prendre soin d'eux et des autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un taux d'encadrement suffisant. • Proposer un accompagnement dans tous les temps du quotidien : douche, brossage de dents, inventaire, gestion du linge propre et linge sale, rangement du linge, nettoyage du linge, repas, sommeil, etc. • Préparer et accompagner les premières nuits lors du séjour, qui sont souvent un moment difficile pour les plus petits. • Etablir avec les participants des règles claires de vie en collectivité au cours du séjour. • Proposer des jeux de coopération. • Mettre en place des temps d'échanges quotidiens, avec des supports visuels et concrets (échelle des émotions, etc), pour aborder l'humeur, l'ambiance, le déroulement 	<ul style="list-style-type: none"> • Port de vêtements propres tout au long du camp. • Quantité (10h) et qualité de sommeil satisfaisante. • Connaissance et compréhension des différentes règles de vie par l'ensemble des participants. • Traitement et prise en compte des remarques des jeunes. • Visualisation sur l'échelle de l'humeur des retours des jeunes.

<p>Louveteaux : Développer l'autonomie et le sentiment de compétence des participants.</p>	<p>des journées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un apprentissage individualisé dans les temps du quotidien : douche, gestion du linge, repas, etc. • Valoriser les réussites de chacun. • Mettre en œuvre des temps de coéducation, en lien avec des temps du quotidien : vaisselle, mise de table notamment et des techniques scoutes : des nœuds, par exemple. • Donner aux jeunes une part active lors de la préparation et la réalisation de la rando-loup, tout en garantissant un accompagnement par les responsables et des participants ayant plus d'expérience. • Mise en place d'un temps dédié à la valorisation de la progression personnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de proposer un accompagnement de plus en plus restreint, au cours du camp, sur la gestion de la vie quotidienne et collective. • Valorisation de chaque jeune dans son domaine de compétence, lors du temps dédié à cela (chaque jeune a-t-il reçu un badge pour valoriser ses apprentissages et sa participation à la vie en collectivité ?). • Connaissance des rôles et missions des membres d'une équipe de vie.
<p>Eclaireurs : Développer la cohésion d'équipe et la coopération, tout en travaillant sur l'acceptation des différences de chacun au sein de l'unité, puis dans le monde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre en petits groupes (équipages). • Proposer des activités de présentation, afin de permettre à chacun de se connaître. • Echanger au sujet de l'ambiance de groupe au cours de conseils quotidiens. • Proposer des temps de débats sur l'intégration. • Proposer des activités de coopération. • Apprendre à mieux comprendre et interpréter le monde, par le biais d'activités ludiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des uns et des autres (leurs passion, loisirs, domaines de compétences, etc.) observée par les réponses au « qui est-ce ? » géant réalisé en fin de camp. • Traitements des éventuels conflits. • Gestion des imprévus en équipe de vie. • Participation active des jeunes lors des temps de débats. • Retours des jeunes concernant l'ambiance, la place de chacun dans les équipages, au cours des conseils réguliers.

<p>Aînés : Développer l'autonomie dans les apprentissages de la gestion de la vie quotidienne et du vivre ensemble et ainsi développer le sens de responsabilités des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie dans les apprentissages. • Favoriser et valoriser la prise d'initiatives. • Proposer des temps d'échange réguliers, avec leur référent, sur la place que chaque participant veut prendre pendant le séjour. • Impliquer les participants dans la réalisation des services. • Superviser la gestion de leur quotidien : gestion du linge, gestion du sommeil, gestion de la vie en collectivité. • Apprendre par l'action les règles de sécurité, notamment lors de sorties. • Réaliser des temps de conseils quotidiens avec un compte rendu oral ou écrit réalisé par un secrétaire pour leur référent. • Proposer aux aînés de participer à des temps, avec les autres jeunes, comme acteurs de la coéducation. Ainsi les aînés pourraient, en lien avec les responsables, apprendre aux autres certaines techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité. • Nettoyage du linge suffisant pour permettre à chaque participant d'avoir toujours du linge propre pour s'habiller. • Réalisation de sorties en toute sécurité. • Echanges quotidiens entre les participants et leur référent. • Participation d'aînés à l'apprentissage, pour les plus jeunes, du montage des tentes, des nœuds, de la réalisation d'un feu et des services.
---	--	--

IV. FONCTIONNEMENT

1. EFFECTIFS ACCUEILLIS

L'accueil des enfants se fait à partir de l'âge de six ans révolus.

Effectifs prévus en fonction de la composition actuelle de la structure locale d'activités de Talant :

- ❖ Lutins et louveteaux (8-11 ans) : 9
- ❖ Eclés (11-15 ans) : 15
- ❖ Aînés (+ 15 ans) : 4

Des enfants extérieurs au groupe peuvent participer au séjour. Si la demande d'inscription amène à un effectif supérieur à 30, l'équipe de direction étudie la possibilité de prendre des enfants dont le transport peut être assuré en fonction de la capacité du car et selon le matériel disponible (couchage, cuisine).

L'ensemble des participants à ce séjour doit être à jour de son adhésion à l'association des Eclaireuses Eclaireurs de France. Cette adhésion est un acte d'engagement dans l'association, ainsi qu'un moyen de bénéficier d'une couverture d'assurance et de protection par l'association. L'adhésion est obligatoire, ainsi un jeune ou un encadrant n'ayant pas adhéré, lors du départ en séjour, se verra refuser son départ.

2. ENCADREMENT

1. ORGANISATION

Chaque branche (tranche d'âges) est encadrée par des responsables d'animation (animateurs) et est coordonnée par un responsable de branche. En fonction du projet d'activités et des tâches de la vie quotidienne, les animateurs peuvent être amenés à encadrer plusieurs tranches d'âges.

Les activités et la vie du camp sont préparées lors de réunions programmées avant le séjour avec l'ensemble de l'équipe, et évaluées lors de points quotidiens au cours du camp.

2. COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Directeurs : Caroline DEMARQUOY, Denis BEUCHOT
- Intendant : Eric STENGER
- Assistant sanitaire : Caroline DEMARQUOY et Corentin STENGER
- Responsable des branches « lutins et louveteaux » : Rémi BOURGOIN

- Responsable de branche « éclaireurs » : Sophie VIARDOT
- Référent de la branche « aînés » : Caroline DEMARQUOY
- Responsable « lutins et louveteaux » : Camille LEQUEUX, Vincent MICONNET et Corentin STENGER
- Responsable « éclaireurs » : Luc BERNARD.

3. QUALIFICATIONS DE L'ENCADREMENT

Caroline DEMARQUOY :

- ✓ BAFD (valide jusqu'en mai 2022)
- ✓ PSC1

Denis BEUCHOT :

- ✓ BAFD (valide jusqu'en février 2023)
- ✓ SST

Eric STENGER :

- ✓ Certificat technique de restauration collective

Luc BERNARD :

- ✓ BAFA en cours

Rémi BOURGOIN :

- ✓ BAFA
- ✓ PSC1

Vincent MICONNET :

- ✓ BAFA

Sophie VIARDOT :

- ✓ BAFA
- ✓ PSC1

Corentin STENGER :

- ✓ PSC1
- ✓ PSE1

NB : Les contenus pédagogiques du BAFA ont évolué depuis le décret et l'arrêté du 15 juillet 2015. Les objectifs des formations BAFA et BAFD ont été modifiées. Les modalités de stage pratique BAFA ont changé. L'auto-évaluation des stagiaires pour le BAFA est repensée : « Tout au long de sa formation, un dispositif d'accompagnement du

stagiaire dans la démarche d'auto-évaluation est proposé afin de lui permettre de construire son plan personnel de formation. ». Le directeur est impliqué dans cette démarche d'auto-évaluation.

La formation BAFA a pour objectif :

- De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :
 - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité,
 - Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
 - Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
 - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
 - Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
- Et d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :
 - Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité,
 - Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
 - Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination,
 - Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Même si l'effectif BAFA ne comporte pas de validation officielle, la direction veillera à sensibiliser son équipe de responsables d'animation.

V. MOYENS MATERIELS

1. INFRASTRUCTURE (SERA AJUSTE EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

LUTINS ET LOUVETEAUX

- 1 ténéré pour le matériel,
- 1 canadienne pour les lutins,
- 1 fresh and black filles,
- 1 patrouille garçons.

ECLAIREUSES ET ECLAIREURS

- 2 patrouilles dont une inversée pour les garçons,
- 1 patrouille pour les filles.

AINES

- 1 prairie pour les garçons,
- 1 fresh and black pour les filles.

ENCADREMENT

- 2 Olérons 4,
- 1 Oléron 6,
- 1 Khyam automatique.

COMMUNS

- 1 polyservice activités 11 m (réfectoire, rangement du matériel, activités),
- 1 tente cuisine Trigano pour la préparation des repas et le stockage de l'intendance,
- 1 tente polyservice 5,50 m pour la réunion des responsables et le matériel pédagogique,
- 1 tente Khyam infirmerie,
- WC dans un bloc sanitaire,
- douches dans un bloc sanitaire

2. MATERIEL EDUCATIF

- Jeux de société,
- Jeux d'extérieur,
- Matériel de cirque,
- Matériel pour des activités manuelles,
- Livres pour enfants adaptés à toutes les tranches d'âges,
- Outil pour le froissartage,
- Petits matériels éducatifs,
- Bureautique et consommables.

3. MATERIEL DE CAMPING

- Grosses et petites vaisselles rangées dans des caisses fermées hermétiquement,
- Réchauds,
- 3 tables pour réchauds,
- Tables et bancs pour le réfectoire et tables pour la cuisine,

- 2 tables pliantes pour la tente responsable,
- Meubles de rangements,
- Outils pour les constructions,
- Systèmes d'énergie solaire.

VI. VIE QUOTIDIENNE

1. LES REPAS

Les repas sont pris en commun le matin, le midi et le soir. Dans le but de développer l'autonomie et l'esprit d'équipe, il est envisageable que certains repas soient pris par branche ou par équipe. Les menus sont composés par la personne chargée de l'intendance qui prépare les ingrédients destinés à la fabrication du repas et les remet au responsable de cuisine. Les jeunes participent à l'élaboration du repas et à la distribution des plats à l'ensemble du camp. S'agissant d'un camp sous tente, une tente spécialement réservée à l'usage de la cuisine est équipée des ustensiles nécessaires. Sa conception permet un nettoyage régulier des tentures.

Les conditions sanitaires de propreté corporelle et vestimentaire sont rappelées par écrit et oralement de façon régulière à toutes les personnes participant à la fabrication des repas par le directeur, l'intendant, ou l'assistant sanitaires qui en sont garants.

L'intendant met à disposition de l'ensemble des participants la grille de menu hebdomadaire. Il remet au responsable de cuisine les recettes permettant la préparation du repas. La grille de menus est élaborée afin de garantir l'équilibre alimentaire. Dans le but que chaque enfant puisse bénéficier d'un apport de nutriments suffisant pour son âge, les responsables pourront être amenés à contraindre tout jeune refusant de s'alimenter.

Les repas sont préparés par des adultes et enfants ayant pris soin préalablement de se laver et de porter des habits propres. Les personnes aidant à la préparation des repas doivent porter gants, tabliers et charlottes.

Les produits préparés sont protégés des insectes par des films alimentaires.

Tous les emballages sont soigneusement collectés et remis à l'intendant qui les conserve en regard du registre d'intendance, papier ou informatisé. Celui-ci contient la liste, la quantité et le prix des denrées utilisées et permet de connaître le prix de journée.

L'ensemble des informations relatives aux produits (stock, fournisseur, code barre, numéro de lot, date de péremption) est tenu à jour dans un registre papier ou informatisé.

Les produits chauds sont placés dans des récipients isothermes qui ne sont ouverts qu'au moment du service. La température de service ne doit pas être inférieure à 63°C. La température relevée au cœur du produit est inscrite sur un registre.

Les produits frais sont conservés au réfrigérateur jusqu'au moment du service. Deux relevés de température sont effectués chaque jour dans chaque réfrigérateur.

Les produits surgelés sont transformés dès leur réception. Ils ne peuvent en aucun cas être conservés dans un réfrigérateur en l'absence de congélateur.

Des échantillons sont recueillis, placés dans des sachets prévus à cet effet et étiquetés. Ils seront présentés en cas de contrôle ou d'affection collective.

A l'issue du repas, tous les restes sont jetés, y compris les aliments transformés non consommés.

Les produits mis à disposition mais non utilisés sont remis à l'intendant qui décide de leur remise en stock ou de leur destruction en fonction des denrées.

La vaisselle est mise en œuvre immédiatement à l'issue du repas. Elle est ensuite désinfectée avec des produits conformes aux normes en vigueur.

Le nettoyage des tables est réalisé avant la mise de table et immédiatement après la fin de la vaisselle.

La participation des jeunes et responsables à ces diverses activités se fait par équipe de vie selon une grille de roulement permettant une répartition équitable de la charge de travail lors des repas communs.

2. HYGIENE CORPORELLE

Deux temps de toilette sont prévus. Le matin avant le début des activités et en fin d'après-midi, les horaires étant fixés en fonction du nombre de participants dans chaque branche et de l'ensemble des groupes présents sur le terrain.

Les enfants iront à la toilette par équipe de vie et de façon non mixte. Un responsable accompagne les enfants à la douche et restera à l'extérieur pour s'assurer du bon déroulement de celle-ci. Pour les enfants de moins de 8 ans l'animateur peut être présents à proximité afin d'aider l'enfant dans la réalisation des gestes d'hygiène. Pour les enfants de plus de 8 ans l'animateur pourra être amené à entrer dans les douches en cas de nécessité tout en respectant la pudeur et l'intimité des jeunes.

Les personnes chargées de la préparation de la nourriture bénéficieront d'un temps de toilette avant la mise en œuvre des repas.

3. COUCHAGE

Les couchages sont distincts en fonction des tranches d'âge.

LUTINS ET LOUVETEAUX

Les plus jeunes dorment dans des tentes adaptées à leurs besoins. Ils sont accompagnés au lit par leurs animateurs qui les rassurent et veillent au bon déroulement du couchage. Le couchage est non mixte. Les tentes des animateurs sont disposées à proximité des tentes de couchage des enfants et au plus proche des accès au camp.

Le lieu de couchage des lutins et de louveteaux est situé à proximité d'un bloc sanitaire et les enfants sont accompagnés pour aller aux WC la nuit.

ECLAIREURS ET AINES

Le couchage est non mixte et les tentes sont regroupées en fonction des équipes et distinctement des lieux de couchage des autres tranches d'âges. Les tentes des responsables sont disposées entre celles des enfants et les passages d'accès. Les responsables s'assurent du bon déroulement du couchage.

VII. SECURITE

1. SUR LE LIEU DE CAMP

Les tentes sont installées de façon groupée et les tentes de l'encadrement sont disposées sur le pourtour afin de pouvoir contrôler tous les accès possibles au campement.

Sur le camp et aux abords du camp les responsables peuvent communiquer avec des radios longue portée.

Le camp est éclairé la nuit par l'éclairage communal ou des lampes solaires.

Les règles de sécurité sont expliquées aux participants et rappelées régulièrement aux jeunes par l'encadrement. Elles sont affichées à la vue de tous et font partie des règles de vie non négociables :

- Les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés d'un responsable pour sortir du camp.
- Les éclais et les aînés doivent demander l'autorisation d'un responsable pour sortir du camp. Leurs parents fournissent une autorisation pour les activités hors du camp.
- La nuit, les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés pour se déplacer sur le camp.

- Il est défendu de jouer avec les animaux.
- En cas de présence d'un adulte étranger à l'équipe d'encadrement sur le camp, il faut le signaler immédiatement à un responsable.

2. A L'EXTERIEUR DU LIEU DE CAMP

Dans tous les cas, aucune sortie ne doit se faire sans accord préalable du directeur.

Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp, pour une sortie encadrée par les animateurs, les règles sont les suivantes :

- Un animateur doit toujours être placé devant le groupe afin de le guider et un animateur doit fermer la marche, les autres animateurs se répartissent tout au long du groupe.
- Chaque animateur doit porter un gilet de sécurité avec un système fluorescent.
- Le groupe marche sur les trottoirs quand cela est possible, si cela ne l'est pas, il marche du côté de la route adapté à son effectif.
- L'animateur fermant la marche est également responsable de la trousse pharmacie, en fonction de l'effectif du groupe, d'autres trousse à pharmacie pourront être remises par l'assistant sanitaire aux animateurs.
- Le code de la route est rappelé aux animateurs avant une sortie par la direction.

Lors des randonnées ou des promenades avec tout le groupe, les animateurs peuvent se servir de radios pour communiquer et ainsi s'assurer que les jeunes restent groupés et respectent les règles de sécurité.

Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp, pour une sortie en autonomie elles sont les suivantes :

- Personne ne doit rester seul.
- Sur la route, on marche sur l'accotement en file indienne derrière la glissière de sécurité si possible.
- Aucun groupe ne part en randonnée sans le « kit rando » contenant :
 - Feuille de consignes de sécurité,
 - Feuille de consignes en cas d'accident,
 - 2 Gilets de sécurité fluorescents,
 - Trousse de secours CRF modèle Rando,
 - Aucun groupe ne part en promenade sans moyen de communication et kit rando,
 - Le port du foulard est obligatoire à l'extérieur du camp.

Les randonnées se font sur des chemins de randonnée, chemins d'exploitation ou au bord de routes si besoin. Les raccourcis à travers bois, champs ou friches ne sont pas autorisés, sauf en présence d'un responsable qui aura préalablement vérifié l'absence de danger des lieux.

Pour les plus de 11 ans, les randonnées sont encadrées par des responsables si le parcours comprend des zones à risques y compris sur les sentiers de grande randonnée.

3. SOINS ET GESTES D'URGENCE

Sur le camp, les soins sont dispensés par le responsable de l'infirmerie qui peut être assisté si besoin d'un membre de l'équipe d'encadrement titulaire d'un diplôme de secourisme. Toutes les prises en charge sont consignées dans un registre.

L'infirmerie est installée dans une tente réservée à cet usage et est équipée de matériel de premiers soins, de deux lits de camp, de couvertures de survie, et d'une malle fermant à clef pour le stockage des éventuels traitements médicaux.

En sortie, les soins peuvent être dispensés par un animateur de préférence titulaire d'un diplôme de secourisme. Toutes les prises en charge doivent être signalées à l'assistant sanitaire afin d'être consignées dans le registre.

VIII. LEGISLATION

1. TABAC, ALCOOL, DROGUE, ...

La consommation d'alcool est interdite pour tous les participants. La consommation d'alcool est interdite pour l'encadrement sur le lieu du camp.

Concernant la consommation de drogues, elle est, conformément à la loi française, strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

Tout manquement à ces règles fera l'objet de sanctions de la part de l'équipe de direction.

Des coins fumeurs seront mis en place, conformément aux lois en vigueur, un coin sera réservé aux participants et l'autre aux animateurs. Les personnes qui souhaitent fumer le feront en toute discrétion hors de la vue des participants et à des heures qui n'entravent pas le bon déroulement des activités selon les principes décrits ci-après :

2. PARTICIPANT FUMEUR

Il est formellement interdit de fumer pendant les temps d'activité, les services et les repas. Si un participant souhaite fumer, il devra au préalable y être autorisé par un membre de l'équipe d'encadrement. Un responsable accompagnera le participant dans un lieu déterminé hors de l'enceinte du camp. Ce responsable, s'il est fumeur, ne fume pas en présence du participant.

Les parents doivent informer le directeur de l'addiction de leur enfant au tabac afin de permettre une gestion correcte de la situation.

3. ENCADREMENT FUMEUR

Les encadrants fumeurs devront utiliser la zone fumeur déterminée à l'extérieur du périmètre du camp et s'assurer de toute la discrétion nécessaire par rapport aux jeunes. D'autre part, la pause cigarette doit être de courte durée afin de ne pas entraver le fonctionnement des activités ou de la vie quotidienne, ni de se substituer à une tâche de la personne. Aucun jeune participant ne peut être présent dans cet espace.

4. ACTIVITES ET VIE QUOTIDIENNE

La documentation relative à la réglementation est à disposition de l'équipe d'encadrement :

- Documentation fournie par Jeunesse et Sports.
- JPA spécial directeur

IX. RELATIONS JEUNES/ADULTES/PARENTS

L'adulte sur le séjour est vecteur d'exemplarité. Il constitue un modèle pour le mineur qui s'identifie souvent à lui et le copie. Si l'adulte est respectable, l'enfant se retrouvera dans les valeurs de notre association. Si l'adulte est fédérateur de respect, le mineur le respectera. Le responsable d'animation doit bien avoir à l'esprit que toute sa pédagogie éducative reposera sur sa relation avec le mineur. Cette relation se met en place dès le premier contact avec l'enfant. Les premiers instants sont essentiels et déterminent la suite de leur relation.

L'adulte propose un projet d'activités à l'enfant, au travers de valeurs propres au scoutisme. Son approche du mineur doit être irréprochable et respectueuse.

En tout état de cause, le directeur est le garant du respect sur le camp : il choisit et élabore son équipe pour ses compétences et complémentarités. Il veille au respect des règles. Il est vigilant à la bonne relation Adultes/Enfants/Parents.

Durant le camp, les enfants auront la possibilité de contacter leurs proches en respectant les dispositions mises en place par la direction (site internet, téléphone à heures précises, courrier, etc.). Si le besoin s'en fait sentir, les enfants pourront appeler leurs parents. Les parents disposent d'un numéro de téléphone qu'ils peuvent joindre en toute occasion qui l'exige : ils seront alors accueillis par un adulte du séjour qui répondra à leurs attentes. Des temps de courrier seront mis en place afin que chaque enfant donne de ses nouvelles à ses parents à plusieurs reprises durant le séjour.

L'équipe d'animation reste très vigilante sur ces points et veille à ce que chaque enfant donne des nouvelles et en reçoive. En cas de problème, elle en réfère à la direction qui prend immédiatement des mesures en ce sens.

Après le séjour est organisé un temps d'échange permettant à chacun de s'exprimer et de donner son ressenti sur un point particulier, une situation rencontrée lors du séjour. Ce temps est formateur pour orienter de nouvelles mesures lors des séjours à venir.

X. PROJET D'ACTIVITES

1. JOURNEE TYPE

Horaires	Activités
8h00-8h30	Lever et brin de toilette
8h30-9h00	Petit déjeuner
9h00-9h30	Services et rangement
9h30-9h45	PAM
9h45-10h00	Conseil
10h00-11h30	Activités
11h30-12h30	Préparation du repas Correspondance Animation de différents stands : activités manuelles, activités artistiques, rangement, projets, etc.
12h30-13h30	Repas
13h30-14h00	Services

14h00-14h30	Temps calme sous forme de stands (dessin, jeux de société, cirque, musique, relaxation, etc.) Sieste
14h30-16h30	Activités
16h30-17h00	Gouter
17h00-18h00	Douches Correspondance Temps libre : activités manuelles, activités sportives, activités artistiques, projets, etc.
18h00-19h00	Préparation du repas Temps libre
19h00-20h00	Repas
20h00-20h30	Services
20h30-21h00 20h30-21h30 20h30-22h00	Veillée - couchage lutins Veillée - couchage louveteaux Veillée - couchage éclais

2. ACTIVITES SPECIFIQUES

3. L'EXPLORATION

L'exploration est destinée au plus de 11 ans. S'inscrivant dans le projet scout, elle permet aux jeunes de partir en randonnée vers une destination fixée d'avance et selon un parcours très précis sans la présence de responsables. Une formation à la topographie, à la sécurité et aux premiers secours est dispensée. Les jeunes participent à la préparation et la mise en œuvre de ce projet d'activité.

Les responsables assurent un ou plusieurs contrôles au cours de la journée avec intervention et mise au point si nécessaire. Ils contrôlent systématiquement les équipes en soirée afin de vérifier leurs conditions d'hébergement et s'assurer du respect de l'ensemble des règles fixées ou négociées (Cf. Sécurité à l'extérieur du camp).

Les jeunes doivent faire un rapport détaillé de leur exploration qu'ils présentent lors d'une veillée à l'ensemble des participants au séjour.

Les parents sont invités à signer une autorisation pour la participation de leurs enfants à ce projet formateur.

Les jeunes sont observés par l'encadrement tout au long du séjour jusqu'à l'exploration pour juger si les jeunes sont suffisamment autonomes. Si ce n'est pas le cas, les jeunes seront accompagnés par leurs responsables.

4. LA RANDOLOUP

La randoloup est destinée aux moins de 11 ans. Son fonctionnement est proche de l'exploration mais les enfants sont accompagnés par leurs responsables (Cf. Sécurité à l'extérieur du camp). Cette activité leur donne une approche de l'autonomie et s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique cyclique en préparant les enfants à participer à l'exploration lorsqu'ils en auront l'âge.

5. GRILLE D'ACTIVITE

Afin de permettre aux jeunes de prendre un maximum de place dans la construction du séjour, la grille d'activité est constituée seulement de grand thème par jour. Ce fonctionnement permet d'avoir une grille d'activité plus souple qui pourra s'ajuster aux envies, besoins et projets des jeunes.

Grille d'activités			
Vendredi 13	Arrivée sur le terrain de camp		
Samedi 14	Installation, Réflexion sur l'organisation du séjour et mise en place de celle-ci et inventaires Veillée Cabaret		
Dimanche 15	Lutins et louveteaux Temps de débat par branche Cluedo	Eclais Temps de débat Nœuds / Projets Cluedo	Ainés Temps de débat Cluedo
Lundi 16	Lutins et louveteaux Bisons Veillée impro	Eclais Bisons Astronomie	Ainés Bisons
Mardi 17	Lutins et louveteaux Randonnée Veillé jeu de société	Eclais Randonnée Veillée coopération	Ainés Randonnée
Mercredi 18	Lutins et louveteaux Jeu du télégraphe (par branche)	Eclais Permis couteau Projets Poule-Renard-Vipère Chants	Ainés Projets
Jeudi 19	Lutins et louveteaux Jeu de piste	Eclais Commerce international	Ainés Commerce international

		Préparation expo Loup Garou	Préparation d'explo
Vendredi 20	Lutins et louveteaux Préparation de la rando-loup Lessive (par branche) Chants	Eclais Préparation de l'explo Projets Veillée libre en autonomie	Ainés Préparation de l'explo Chants
Samedi 21	Explos et rando-loup		
Dimanche 22			
Lundi 23	Lutins et Louveteaux Piscine Veillée contes(par branche)	Eclais Lessive / Projets Piscine Contes	Ainés Piscine Projets
Mardi 24	Lutins et Louveteaux Accrobranche Jeu d'approche	Eclais Accrobranche Forum Veillée 5 sens Jeu d'approche	Ainés Via Ferrata Projets Jeu d'approche
Mercredi 25	Lutins et Louveteaux Olympiades Casino dansant	Eclais Olympiades Casino dansant	Ainés Olympiades Casino dansant
Jeudi 26	Lutins et Louveteaux Rangement et inventaire Bilan de fin de camp Règles d'or et Promesses	Eclais Rangement et inventaire Bilan de fin de camp (qui-est-ce géant) Règles d'or et Promesses	Ainés Bilan de fin de camp Rangement et inventaire
Vendredi 27	Rangement et Départ		

